



Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) intervient sur la Jussie dans le département de la Vienne depuis 2011 afin de limiter l'expansion de cette espèce invasive sur la Gartempe. Le SYAGC, qui exerce la compétence GEMA sur la Creuse dans la Vienne depuis 2018, a lancé ses premières opérations d'arrachage de la Jussie sur cette rivière à partir de l'été 2020.

En 2021, les élus du syndicat ont décidé de constituer une régie afin de réaliser les travaux d'arrachage manuel en interne. L'équipe, composée d'un technicien du SYAGC et de deux employés saisonniers, est intervenue du 1<sup>er</sup> juin au 20 août 2021 sur l'intégralité de la Gartempe dans le département de la Vienne (70km), sur la Creuse à la Roche-Posay (2,5km) ainsi que sur l'Anglin sur la commune d'Angles sur l'Anglin (2,6km).

Au total, le syndicat a arraché manuellement 137 m<sup>3</sup> de Jussie, dont 87,5m<sup>3</sup> sur la Gartempe, 17,5 m<sup>3</sup> sur l'Anglin et 32 m<sup>3</sup> sur la Creuse. Les herbiers ont été déposés hors zone inondable, sur des plateformes de stockage agricole ou communale. Une fois intégralement séchés, les résidus seront compostés.

Le SYAGC espère pouvoir poursuivre cette opération durant l'été 2022 afin de contenir le développement de la Jussie sur son territoire.



*Photos avant et après l'intervention du SYAGC sur un herbier de Jussie à Saint-Savin*



*Photos avant et après l'intervention du SYAGC sur un herbier de Jussie à Saint-Pierre de Maillé*